



Mairie de Chaumont-sur-Tharonne

DÉLIBÉRATION N° 2024 - 030

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : **15**
Présents ou Représentés : **15**
Votants : **15**

Le quatre juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes,

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, de Laurent AUGER, maire de la commune de Chaumont-Tharonne.

Étaient présents : AUGER Laurent, VALTER Francis, PICOT Rose Marie, PAUL Patrice, AUGER Laëticia, ROUILLON Brigitte, MERVEN Patrick, ROUILLON Thierry, CUVILLIER Alexis, CUVILLIER Emilie, DUPAS Martine, FOURAGE Sandra, CHEVREUIL Arnaud ;

Étaient excusés et avaient donné procuration : 1

SIMONNET Claire, procuration donnée à Arnaud CHEVREUIL,
VERVIALLE Yves, procuration donnée à Patrick MERVEN,

Brigitte ROUILLON a été désignée comme secrétaire de séance

OBJET Tranches pour l'application du quotient CAF

- Considérant le contrôle de la CAF de Blois en janvier 2024 ;
- Considérant les préconisations de cet organisme pour l'application de 3 tranches tarifaires avec une répartition à minima de 20 % pour que la notion de proportionnalité soit respectée ;
- Considérant que ces tranches soient le reflet du secteur et des familles chaumontaises ;

Après étude et concertation avec les services de la CAF, trois tranches ont été définies et seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

Monsieur le Maire propose les tranches ci-après :

0 à 1100	=> Tranche 1
1101 à 1400	=> Tranche 2
1401 à +	=> Tranche 3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à compter du 1^{er} septembre 2024, l'application des trois tranches définies ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 041-214100463-20240704-D_2024_030-DE

- Tranche 1 → 0 à 1100
- Tranche 2 → 1101 à 1400
- Tranche 3 → 1401 à +

Secrétaire de séance



Pour copie conforme

Le Maire,

Laurent AUGER

